

FICHE DE POSTE

DIRECTEUR

ECOLE MATERNELLE EDOUARD HERRIOT - PERPIGNAN

<u>École</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole de 7 classes appartenant au REP + du collège Madame de Sévigné. - 3 classes appartenant au dispositif « 100% de réussite classes dédoublées ». <p><u>SPÉCIFICITÉS DU POSTE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'école fait partie de la Cité Educative.
<u>Cadre de fonctionnement</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux Directeurs d'école. - Décret n°91-37 du 14 janvier 1991. - Décret n°2002-1164 du 13 septembre 2002. - Arrêté du 22 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 12 septembre 2008 fixant les taux annuels de l'indemnité de sujétions spéciales attribuée aux Directeurs d'école et aux Directeurs d'établissement spécialisé. - Circulaire n°2014-077 du 04-06-2014 relative à la Refondation de l'Education Prioritaire (BOEN n°23 du 05-06-2014). - Circulaire n°2014-163 du 1er décembre 2014 relative au référentiel métier de directeurs d'école (BOEN spécial n°7 du 11-12-2014). - Circulaire n°2014-138 du 23 octobre 2014 relative aux protocoles de simplification des tâches. - Circulaire n°2014-115 du 3 septembre 2014 relative aux décharges de service des Directeurs. - Arrêté du 30 janvier 2015 : Liste des écoles et des établissements scolaires publics inscrits dans le programme REP+ à la rentrée scolaire 2015. - Décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux Directeurs d'école.
<u>Missions</u>	<p>Sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription et dans le cadre du Projet Académique, le Directeur de l'école exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école.</p> <p>Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec son équipe pédagogique, celle du collège, ainsi que les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p> <p>Il met en œuvre la réalisation du projet d'école. Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.</p> <p>Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des</p>

	<p>élèves.</p> <p>Il participe aux réunions du Conseil Ecoles-Collège et contribue activement à ses travaux.</p> <p>Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'équipe de circonscription.</p> <p>Les objectifs sont de faciliter la réussite de chacun, favoriser l'égalité des chances, renforcer la stabilité des équipes et améliorer le climat scolaire. Travailler en REP+ nécessite de s'inscrire dans une démarche d'innovations.</p>
<u>Connaissances et compétences mobilisables</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, du référentiel de l'Education Prioritaire et des dispositifs associés existants ou innovants. - Conduire un pilotage éducatif, pédagogique et didactique en vue de l'amélioration des résultats des élèves, en faveur d'une école inclusive. - Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires. - Maîtriser les outils informatiques et numériques institutionnels dans les différents aspects de la gestion de l'établissement. - Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées. - Faire preuve de compétences relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires.
<u>Prérequis (diplômes ou expériences)</u>	<p>Être Directeur d'école en poste ou être inscrit sur la liste d'aptitude en cours de validité.</p> <p>Une expérience en Education Prioritaire est souhaitée ainsi qu'une connaissance du fonctionnement de la Cité Educative.</p>
<u>Cadre général</u>	Poste de Directeur bénéficiant d'un tiers de décharge d'enseignement.
<u>Régime indemnitaire</u>	Le poste ouvre droit à la perception des indemnités afférentes aux postes de Directeur en Réseau d'Education Prioritaire (REP +)

Contact : Secrétariat de Mme Condamin, IEN Perpignan 2
04 68 66 28 43 / ce.ien66perpignan2@ac-montpellier.fr